



# Contrat de formation « Savoir observer une écriture et proposer des activités de remédiation »

Raison sociale de l'organisme de formation : reeducation-ecriture.com  
Numéro de SIRET : 518 517 651 000 31

**Bouge ta plume**  
**Célia CHEYNEL**  
Graphopédagogue  
Formatrice

La Cabane  
8 D rue Franz HELLER  
35700 RENNES

06 81 07 24 24

formation@bougetaplume.fr

www.bougetaplume.fr

Organisme formateur  
DA : 53 35 09396 35

Code APE : 85 59 D  
SIRET : 518 517 651 00049  
Entreprise individuelle  
ID DATADOCK : 53350939065



## Entre les soussignés :

- 1) Organisme de formation : cabinet de rééducation en écriture, Célia CHEYNEL
- 2) Nom, prénom et adresse mail du cocontractant ci-après désigné le stagiaire :

.....  
.....

Est conclu un contrat de formation en application de l'article L6353-3 du Code du travail.

## Article 1er : objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : « Savoir observer une écriture et proposer des activités de remédiation »

## Article 2 : nature, programme et caractéristiques des actions de formation

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions de Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales prévue par l'article L6313-1 du Code du travail
- Elle a pour objectif de former les parents en enseignants à l'analyse et à une bonne installation de la tenue du crayon et de la position de la main de l'enfant apprenant à écrire.
- A l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation sera délivrée au stagiaire
- Sa durée est fixée à 1/2 journée, soit 4 heures
- Le programme de l'action de formation est téléchargeable sur le site.

## Article 3 : niveau de connaissances préalables nécessaire

Aucun niveau de formation préalable n'est nécessaire.

## Article 4 : organisation de l'action de formation

- L'action de formation aura lieu en e-learning quand vous le souhaitez

**Article 5 : délai de rétractation**

A compter de la date de signature du présent contrat, le signataire a un délai de sept jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

**Article 6 : dispositions financières**

- Le prix de l'action de formation est fixé à 40 euros par demi-journée
  - Le stagiaire s'engage à verser :
- La totalité du prix susmentionné selon les modalités suivantes :
- versement en ligne via la plateforme système io

**Article 7 : interruption du stage**

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un motif de force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : *L'intégralité des sommes versées par le stagiaires seront remboursées par l'organisme de formation.*

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié selon les modalités financières suivantes :

*Le versement reste acquis à l'organisme de formation.*

**Article 8 : cas de différend**

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Rennes sera seul compétent pour régler le litige.

Fait, en double exemplaire,

à....., le...../...../.....

**Pour le stagiaire**  
**(nom et qualité du signataire)**  
**Signature**

**Pour l'organisme de formation**  
**Célia CHEYNEL**  
**Signature**



Document à renvoyer signé et accompagné du règlement à:  
Célia CHEYNEL : [formation@bougetaplume.fr](mailto:formation@bougetaplume.fr)

OFERE  
**Célia CHEYNEL**  
Graphopédagogue  
Formatrice

La Cabane  
8 D rue Franz HELLER  
35700 RENNES

06 81 07 24 24

[formation@bougetaplume.fr](mailto:formation@bougetaplume.fr)

[bougetaplume.fr](http://bougetaplume.fr)  
[reeducation-ecriture.com](http://reeducation-ecriture.com)

organisme formateur  
53 35 09396 35



REPUBLICQUE FRANÇAISE